

**Formation du personnel enseignant
2021-2022**

**FICHE DE MISSION FORMATEUR/FORMATRICE ASSOCIÉ(E) (FA)
AU CENTRE ACADEMIQUE D'AIDE AUX ÉCOLES ET
ETABLISSEMENTS (CAAEE)**

Contexte

Lieu par excellence de la transmission des savoirs et de l'apprentissage des valeurs de la République, l'école doit assurer aux élèves et à la communauté éducative un cadre structurant et protecteur, garant de l'égalité des chances. La prévention et la lutte contre toutes formes de violence et de délinquance en milieu scolaire est donc l'une des priorités de la politique gouvernementale. A cet égard la circulaire interministérielle relative à la sécurisation des établissements scolaires du 23 septembre 2009 fixe les grandes orientations en la matière, lesquelles, passent notamment par un accroissement des moyens humains à y consacrer et la création des EMS.

Par ailleurs, la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour l'école de la République souligne dans son rapport annexé la place importante du climat scolaire avec l'objectif d'« améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité ». Cette notion de climat scolaire nouvellement intégrée dans le paysage éducatif français souligne la préoccupation de tous les acteurs de renouveler l'approche de la prévention des violences. Il s'agit d'accorder une importance majeure à la vigilance afin de prévenir, d'anticiper tout ce qui peut créer des tensions dans les établissements.

Missions du CAAEE

A partir des orientations nationales, l'académie de Versailles décline un plan original de prévention et de lutte contre la violence et d'amélioration du climat scolaire dont le CAAEE assure en partie la mise en œuvre et la coordination.

Placées sous l'autorité de la Rectrice, implantées dans les quatre départements de l'académie, les équipes du CAAEE ont pour mission d'accompagner, avec réactivité, les écoles et les établissements à la demande des chefs d'établissement et/ou des IEN. Le CAAEE est animé par 3 objectifs majeurs: la prévention, l'innovation et l'intervention afin de garantir un climat scolaire bienveillant et serein au sein des écoles et des établissements.

Profil recherché

Cet appel à candidature s'adresse aux personnels de l'Éducation Nationale : enseignants premier et second degré, CPE, Psy-EN, Conseiller Pédagogique de Circonscription, personnel de direction.

Missions du formateur/de la formatrice associé(e) au sein du CAAEE :

Est un expert/une experte de terrain qui vient en appui lors des interventions du centre académique dans le cadre des missions de formation et d'accompagnement. Ces missions lui sont confiées en raison de :

- Son attention portée aux élèves dans son intervention, dans son discours
- Son engagement et son implication dans ses missions
- Sa posture professionnelle vis-à-vis de ses collègues, vis-à-vis de sa hiérarchie.

Il est attendu de lui les compétences inscrites au BO n° 30 du 23 juillet 2015 sur le référentiel des compétences du formateur. Le FA doit avoir une expertise sur un ou plusieurs champs de connaissances suivants : la prévention des violences (harcèlement, les violences langagières, les phénomènes de RIXE ...) et les thématiques du climat scolaire (santé mentale, les pratiques partenariales, la qualité de vie et le bien être à l'école ...)

Le formateur associé est investi dans les formations de formateurs proposées par le CAAEE.

Le suivi des formations et son engagement au sein du centre académique peuvent lui permettre d'être reconnu comme personne ressource dans son école, dans établissement et sur son territoire.

Le formateur associé sera sollicité pour intervenir dans le cadre de formations dispensées par le CAAEE, tant celles inscrites au PAF, au Plan Départemental de Formation du le premier degré, que celles mises en place dans les établissements.

Le formateur associé participera à la construction et à l'animation de ces formations avec l'équipe du CAAEE. Ces formations donneront lieu à des convocations de formateurs émises par l'EAFC et seront rémunérées dans le cadre légal défini par l'EAFC.

Modalités d'organisation

Mobilité dans l'académie de Versailles, disponibilité.

Rémunération : vacances.

Mode de recrutement :

Les candidats intéressés devront saisir leur dossier de candidature sur la plateforme « Démarches simplifiées », en y joignant les pièces nécessaires (lettre et CV).



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ecole académique
de la formation continue

Pour candidater, cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-candidature-formateur-associe-caaee>

Date limite de dépôt des dossiers : 17 avril 2022

Les candidatures pourront donner lieu à des entretiens de recrutement le mercredi 11 mai 2022.

Pour toutes informations complémentaires, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante: ce.caaee@ac-versailles.fr en précisant comme objet du courriel « Candidature Formateur Associé (FA) ».